

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous tenons à vous signaler des problèmes de comportements générales dans la ligne de car que prennent vos enfants. Ces problèmes de comportements sont de plusieurs niveaux et compromettent la sécurité du transport. Cela va de la dégradation du bus (gravures, déchets, chewing-gums) aux déplacements pendant la circulation, et même d'insultes envers le chauffeur.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler à vos enfants les règles ci-dessous.

Sans changement à court terme, nous nous verrions contraint de prendre des mesures non agréables comme l'expulsion du ou des enfants qui ne respecteraient pas ces règles.

Enfin, nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants doivent monter et descendre aux endroits déclarés à l'inscription. En cas d'accident, l'autorité de transport, le transporteur et l'autorité organisatrice ne seraient pas responsable.

Rappel du règlement accepté lors de l'inscription.

Les voyageurs doivent rester assis pendant le trajet et attacher obligatoirement leur ceinture de sécurité dans le véhicule, conformément aux dispositions prévues au code de la route.

Tout voyageur doit tenir compte des annonces, avertissements ou injonctions du personnel de conduite, d'exploitation ou de contrôle.

Il est notamment formellement interdit :

- De voyager sans titre de transport valable ;
- De fumer, de vapoter, d'utiliser des allumettes ou des briquets dans les véhicules ;
- D'introduire dans les véhicules des matières qui, par nature, leur quantité ou l'insuffisance de leur emballage, peuvent être source de danger, ou des objets qui, par nature, leur volume ou leur odeur, pourraient gêner ou incommoder les autres voyageurs ;
- De manipuler des objets dangereux tels que couteaux ou cutters et armes à poing ;
- De manipuler, voler ou détériorer du matériel de sécurité du véhicule (ex. : marteau brisevitre, extincteur...) ;
- De consommer ou d'être sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool ;
- De souiller ou de dégrader le matériel, laisser des papiers d'emballage et autres déchets, bouteilles, journaux... ;
- D'utiliser plusieurs places ;
- De provoquer ou d'agresser verbalement, physiquement ou sexuellement d'autres voyageurs, de bousculer, de crier, de cracher ;
- De faire usage d'appareils ou d'instruments sonores, d'utiliser une source de musique de manière audible, sans écouteur individuel dans les véhicules ;
- De quêter, de distribuer ou de vendre quoi que ce soit dans le car ;
- De gêner la conduite et/ou de parler au conducteur durant la marche, sauf pour demander l'arrêt ou des renseignements ;
- De gêner les voyageurs ou les agents, notamment dans les passages et accès ;
- De poser les pieds sur les sièges ou de dégrader de quelque manière que ce soit le véhicule ou ses équipements ;
- De manœuvrer les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et des issues de secours, sauf en cas d'urgence, d'accident ;
- De circuler dans le véhicule, de se placer dans le couloir central durant le trajet ;
- De se pencher à l'extérieur du véhicule ;
- De troubler la tranquillité et la sécurité des voyageurs (disputes, bagarres, gestes inconvenants, ...) ;

PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Le port du masque est obligatoire dans le car.

Le port du masque est obligatoire dans la rue.

Le masque doit être jeté dans un endroit approprié et surtout pas dans la rue .

Nous comptons sur vous pour rappeler ces règles à vos enfants et ainsi permettre un transport en toute sécurité.

Bien cordialement,